



ENTREPRENDRE  
ET TRAVAILLER

**MONTFORT  
COMMUNAUTÉ**

# AIDE À L'INSTALLATION des jeunes agriculteurs



## **OBJECTIFS**

- Aider à l'installation des jeunes agriculteurs
- Accompagner le suivi post-installation pendant 2 ans
- Rompre l'isolement

## **MONTANT DE L'AIDE**

- 5000 € par bénéficiaire : 2000 € à l'installation / 3000 € maximum pour le suivi post-installation (sous conditions)
- Une aide dédiée à la création et/ou à la reprise par la transmission d'activités
- Une aide qui doit être sollicitée par le bénéficiaire potentiel auprès des services de Montfort Communauté **avant l'installation**

## **LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :**

- Avoir moins de 40 ans
- Avoir réalisé un plan de professionnalisation personnalisé et une étude prévisionnelle
- Avoir le siège de l'exploitation sur le territoire de Montfort Communauté
- S'installer pour la première fois en tant que chef d'exploitation
- Être inscrit à la MSA comme chef d'exploitation à titre principal
- Réaliser un suivi post-installation avec, entre autre, pour objectif, la diminution de l'impact environnemental de l'exploitation

## **LES ENGAGEMENTS ATTENDUS DES BÉNÉFICIAIRES**

- Communiquer sur l'aide obtenue de Montfort Communauté
- Ouvrir son exploitation au public au moins une fois par an pendant la durée de la convention (deux ans)